

Notre devoir de journaliste Saintais était de soumettre, dès à présent, cette idée à l'appréciation de nos concitoyens placés à la tête du conseil municipal. A eux de la réaliser dans la mesure qu'ils trouveront convenables pour l'honneur de la ville de Saintes dont ils sont les gardiens et pour ses intérêts bien compris dont ils sont les défenseurs.

Quand le programme des fêtes nous sera communiqué, nous reviendrons, s'il y a lieu, sur ce projet, digne des sympathies de tous, à quelque opinion qu'on appartienne (!).

Nous sommes plus heureux que notre frère et nous avons déjà reçu le programme des fêtes municipales, ainsi qu'on le verra par la lettre ci-après que nous nous empressons de reproduire :

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

L'article publié le 4 courant par le journal officiel des cléricaux a ému une partie de la population saintaise, stimulée du reste par le rédacteur-propriétaire de cette feuille. En effet, à l'occasion des fêtes religieuses qui doivent avoir lieu à Saintes les 20 et 21 mai en l'honneur de Sainte-Eustelle, ne serait-il pas convenable que la municipalité mêle ses pompe à celles de l'église et que des fêtes profanes mais décentes alternent avec celles du clergé ?

Le journal de l'*insigne basilique* espère que l'administration municipale, à l'exemple de celle d'Orléans pour Jeanne d'Arc, de Rouen pour le bienheureux de La Salle, de Marseille pour Belzunce, de Lyon pour la Salette, de Paray-le-Monial pour Marie Alacoque, de Lourdes, etc., etc., espère, dis-je, que l'administration et le conseil municipal de Saintes ne peuvent rester en arrière et se laisser distancer par les municipalités des villes que je viens de citer.

Le zèle rédacteur du *Courrier des Deux-Charentes*, animé d'une sainte ardeur, fait des démarches auprès des commerçants de la ville pour les engager à se former en comité et nommer une députation qui se rendra auprès de l'administration municipale pour lui soumettre un programme de fêtes mondaines, et demander au Conseil de voter une subvention qui jette un nouvel éclat sur les pèlerinages cléricaux.

Le boniment de M. le Rédacteur se termine à peu près en ces termes :

« Si le Conseil municipal refuse, nous saurons nous en souvenir aux prochaines élections, on ne fait rien pour la ville, et si à cette occasion on ne veut encore rien faire, notre devoir sera de nommer des hommes plus soucieux des intérêts du commerce. »

Ce petit discours bien senti et d'une éloquence incontestable, est tenu aux maîtres d'hôtels, aux patissiers, aux limonadiers, aux aubergistes et aux conducteurs d'omnibus.

Ainsi donc, M. le rédacteur, dans l'intérêt des conseillers municipaux, je vous prie de les informer du danger que court leur réélection et je ne doute pas un seul instant qu'ils ne votent les fonds nécessaires pour subvenir aux fêtes des 20 et 21 mai. D'après le programme que le Comité va soumettre à l'administration, les frais s'élèveraient à la somme de 17,591 fr. 76 cent. ; c'est pour rien et surtout que Messieurs les Conseillers ne l'oublient point : une place leur est réservée dans le cortège et une bannières leur sera offerte.

Un membre du Comité veut bien me communiquer le programme des fêtes qu'il se propose d'organiser :

PROGRAMME des fêtes publiques des 20 et 21 mai

1^{re} JOURNÉE

Le 19 au soir un roulement de tambours annoncera la cérémonie ;

Le 20, à 5 h. 16 du matin, un second roulement de tambour annoncera le commencement des réjouissances ;

A 10 heures, réunion des autorités afin de se rendre en procession à la fontaine pour y jeter des épingle ;

A midi, un troisième roulement de tambour ;

De 1 h. à 3 h., joutes sur l'eau ; divers prix, consistant en carquelins bénits, seront distribués aux vainqueurs — entre chaque course 1,100 vierges chanteront des cantiques ;

A 4 heures, un brillant feu d'artifice sera tiré dans le pré Leroi ;

A 5 h., courses aux canards sur la Charente en face le quai Reverseaux ;

De 6 h. à 8 h., repos ;

A 9 h., grand bal paré et masqué aux Arènes ;

A minuit, quatrième roulement de tambour — chacun sera libre d'aller prendre un peu de repos.

2^e JOURNÉE

Le 21, à 5 h. 16^m du matin, un coup de sarracane annoncera la reprise des réjouissances de la veille ;

De 6 h. à 7 h., MM. les militaires et les bonnes d'enfants iront en procession jeter des épingle dans la fontaine ;